



Accélérer le rythme

Plateforme fédérale

LA FORCE DU RÉSEAU

Accélérer le rythme – Plateforme fédérale

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Des changements accélérés s'opèrent dans le monde, menaçant de nous appauvrir si nous ne les embrassons pas avec énergie et réalisme. Les principaux changements qui façonnent notre environnement d'affaires incluent le vieillissement de la population, l'émergence de technologies qui bouleversent la consommation, la production et les modèles économiques, les changements climatiques et la nécessité de les gérer, ainsi qu'un sursaut de protectionnisme et de concurrence fiscale aux États-Unis.

Ce mémoire exprime les attentes et recommandations de la FCCQ en vue des prochaines élections fédérales. Parmi l'ensemble des mesures préconisées, nous ciblons quatre priorités :

1- Assurer un environnement d'affaires attractif ainsi que la compétitivité des entreprises

Dans un contexte où la réforme fiscale américaine a envoyé un signal positif aux investisseurs étrangers, le Canada doit envoyer des signaux identiques afin de préserver l'attractivité et la compétitivité de ses entreprises et ainsi éviter de voir des investissements déplacés au sud de la frontière. En plus d'éliminer les mesures maintenues dans la réforme fiscale des sociétés privées, l'instauration d'un crédit d'impôt à la modernisation de la production en complément du crédit d'impôt à la recherche scientifique et développement expérimental (RS&DE) permettrait également de stimuler les investissements chez les entreprises.

2- S'attaquer aux défis de la rareté de main-d'œuvre

Pour de nombreuses entreprises québécoises et canadiennes, les difficultés de recrutement sont dorénavant le principal obstacle à leur croissance. Le gouvernement fédéral doit immédiatement amorcer des changements importants afin d'avoir une main-d'œuvre en quantité suffisante et ayant les compétences requises pour combler les besoins des employeurs. Il faudra à la fois alléger les contraintes et accélérer le processus du *Programme des travailleurs étrangers temporaires*, revoir les programmes de l'assurance emploi, continuer à réduire la fiscalité des travailleurs expérimentés ainsi que moderniser l'approche en formation continue des adultes, en plus de s'entendre avec le Québec quant aux ententes sur le développement du marché du travail.

3- Présenter un plan de résorption du déficit

Le gouvernement doit présenter un plan réaliste de résorption du déficit afin de rencontrer l'équilibre budgétaire le plus rapidement possible. La bonne conjoncture devrait fournir l'occasion d'agir concrètement en ce sens. Malgré l'embellie, le gouvernement fédéral prévoit encore un déficit sur son horizon de planification et cette absence de plan n'envoie pas à notre avis, le bon message quant au respect des principes de saine gestion des finances publiques.

4- Établir un régime d'assurance médicaments efficace et viable

Le système actuel axé sur le modèle public-privé fonctionne bien à plus d'un égard. Il subsiste néanmoins quelques écarts à combler et quelques défis à anticiper, notamment quant à l'essor des médicaments onéreux. La FCCQ préconise de miser sur le système de couverture publique-privée pour assurer qu'aucun Canadien ne soit dépourvu d'accès abordable aux médicaments dont il a besoin, de veiller à la viabilité financière du régime d'assurance médicaments et de ne pas alourdir la facture des contribuables et des entreprises au Canada. De plus, un régime d'assurance médicaments devrait être conçu pour appuyer l'innovation et la R&D, afin que les Canadiens continuent d'avoir accès à des soins de grande qualité. Enfin, le Québec doit pouvoir se retirer d'un régime national avec pleine compensation financière.

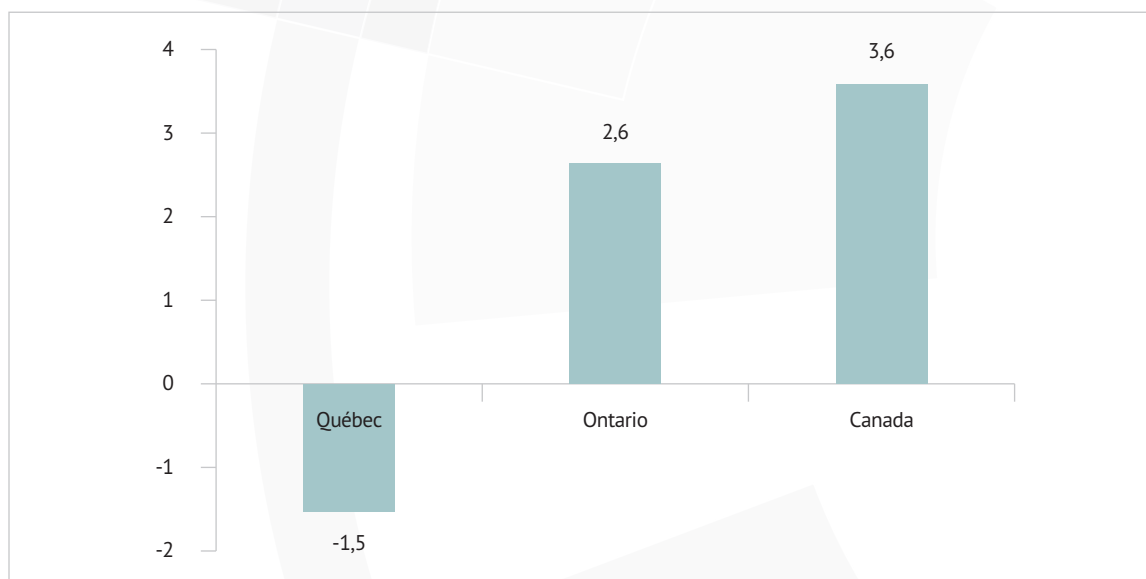
No. 1 : Main-d'œuvre

Améliorer les compétences et faire face à la pénurie de travailleurs

Miser sur une formation qui s'adapte rapidement aux besoins actuels et futurs de l'économie et implanter des mesures qui permettront de faire face aux enjeux de main-d'œuvre des entreprises.

Après des décennies d'inquiétude pour la création d'emplois, le défi auquel sont actuellement confrontés les Canadiens est maintenant de pourvoir les postes vacants. Le défi est particulièrement grave au Québec où, d'ici 2031, la croissance de la population en âge de travailler sera de -1,5 %, comparativement à 3,6 % pour le Canada et à 2,6 % pour l'Ontario. Le défi, et donc la solution, sont doubles : accroître la main-d'œuvre et investir dans de nouvelles connaissances et compétences.

Tableau 1
Variation de la population en âge de travailler (15-64 ans) en %
2015-2031



Source : Statistique Canada (2014). Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires (2013 à 2038). No 91-520-X au catalogue. Données fournies par Emploi-Québec, compilées par la FCCQ.

1.1 Rétention des travailleurs expérimentés

Alors que le Canada commence à connaître de sérieux enjeux de disponibilité de main-d'œuvre, les Canadiens de 55 ans à 59 ans ont un taux d'activité plus faible que les adultes du même âge dans les autres pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Tableau 2
Taux d'activité des hommes et des femmes de 50 à 69 ans,
en 2014

Provenance	Hommes			
	50-54 ans	55-59 ans	60-64 ans	65-69 ans
Québec	89,1 %	75,8 %	53,9 %	25,1 %
Canada	88,0 %	78,2 %	59,5 %	32,4 %
États-Unis	83,7 %	76,8 %	61,9 %	36,1 %
OCDE	87,4 %	80,1 %	58,7 %	31,7 %

Provenance	Femmes			
	50-54 ans	55-59 ans	60-64 ans	65-69 ans
Québec	82,0 %	66,0 %	44,0 %	16,0 %
Canada	80,9 %	69,2 %	47,5 %	20,2 %
États-Unis	72,8 %	66,4 %	50,2 %	27,5 %
OCDE	70,5 %	61,8 %	40,2 %	19,0 %

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, et OCDE, 2014

Si le niveau d'activité des Canadiens de plus de 55 ans se rapprochait de la moyenne de l'OCDE, les travailleurs cotiseraient plus longtemps aux régimes de retraites gouvernementaux (RPC/RRQ), aux régimes d'employeurs ou à leur épargne personnelle, améliorant ainsi leurs perspectives de revenu à la retraite. Ils travailleraient plus longtemps, ce qui atténuerait la rareté de main-d'œuvre qualifiée dans certains métiers et professions. Ils amélioreraient la solvabilité des régimes de retraite publics et privés.

Un gouvernement ne peut certes pas décréter l'âge individuel de la retraite, mais il peut établir la norme sociale à ce sujet, ainsi que de puissants incitatifs, ce qui aurait des effets d'entraînement considérables. À cet effet, la FCCQ a déjà proposé qu'il établisse l'âge minimal d'accès aux rentes gouvernementales à 62 ans, et non plus à 60 ans. Cette augmentation se ferait bien sûr graduellement. Toutefois, ce gradualisme ne doit pas devenir un prétexte pour exempter la génération contemporaine de préretraités de sa responsabilité de contribuer à la solution.

Le gouvernement fédéral a reconnu dans le budget 2019-2020 que le régime fiscal actuel n'incitait pas l'activité des personnes à faible revenu recevant, ou dont le conjoint reçoit, des prestations du Supplément de revenu garanti (SRG). Cela a mené à l'annonce d'une augmentation de l'exemption des revenus d'emploi. Cette mesure cible un besoin réel, mais laisse en plan les autres travailleurs expérimentés ainsi que les entreprises qui les embauchent et qui doivent adapter leurs milieux de travail.

Dans le contexte de l'allongement de l'espérance de vie, du besoin d'améliorer la sécurité financière des aînés et des pénuries naissantes de main-d'œuvre qualifiée sur le marché du travail, la FCCQ demande au gouvernement de :

Mettre en place des mesures plus robustes pour augmenter l'âge moyen de départ à la retraite que celles adoptées jusqu'à présent;

Soutenir davantage les employeurs devant adapter leurs milieux de travail pour répondre aux besoins des travailleurs expérimentés.

1.2 Assurance emploi : recentrer sa mission et ses programmes

Les coûts globaux du programme d'assurance emploi sont considérables. Le dernier rapport de l'actuaire en chef du régime les évalue à 22,4 G\$ en 2019 et prévoit qu'ils atteindront 27,9 G\$ en 2025. Selon une estimation préliminaire de la FCCQ, les coûts du programme, par chômeur, ont augmenté de près de 18 % entre 2012 et 2016. Les deux tiers des coûts du programme sont payés par les employeurs.

Au cours des dernières années, le programme a fait l'objet de modifications ponctuelles plutôt que d'une révision globale. Ces modifications n'ont rien fait pour en réduire les coûts et l'adapter aux nouvelles réalités du marché du travail. Bien au contraire, les nouvelles initiatives ajoutent près de 1,5 G\$ aux coûts du programme. Une révision globale s'impose.

L'assurance emploi est bien sûr un stabilisateur automatique de première importance en période de mauvaise conjoncture économique. En même temps, il est largement reconnu que certaines dispositions du programme, en particulier les normes variables quant à l'admissibilité et à la durée des prestations peuvent diminuer la mobilité de la main-d'œuvre et limiter la mise en place d'initiatives porteuses permettant de rendre plus attrayants les régions et les emplois saisonniers. À court terme, les fonds qui sont associés à cette variabilité régionale devraient être réalloués dans un programme de soutien aux travailleurs saisonniers qui sera profitable à la fois au développement économique des régions, à la disparition des enjeux de « trou noir de l'assurance emploi », à la diversification économique de nos entreprises et au développement des talents des travailleurs canadiens.

La FCCQ demande donc au gouvernement fédéral de :

Procéder à une revue globale du programme d'assurance emploi dans le but d'en réduire les coûts, notamment en 1) le recentrant sur sa mission première, soit un soutien de revenu temporaire accompagné des mesures de soutien favorisant un retour rapide à l'emploi et 2) mettant en place des solutions permanentes aux enjeux des emplois saisonniers dans les régions du Canada.

1.3 Moderniser l'approche en formation continue

L'automatisation, l'Internet des objets, la numérisation et la mondialisation croissante de l'économie ainsi que le vieillissement de la population, transforment l'emploi du futur. L'accent portera de plus en plus sur la qualité de la main-d'œuvre, de même que les compétences qu'il lui faudra développer et mettre en valeur tout au long de la vie active, en lien avec les besoins des entreprises.

À cet effet, la FCCQ salue la création du Centre des Compétences futures (*Skills Lab*) dont le mandat sera de cerner les compétences recherchées et exigées par les employeurs, d'étudier de nouvelles approches innovantes en matière de perfectionnement des compétences et de diffuser l'information pour éclairer les décisions en matière de formation. L'organisme sera administré en collaboration avec les provinces et les territoires, le secteur privé, les établissements d'enseignement et les organisations à but non lucratif. Cette collaboration doit d'ailleurs pleinement reconnaître les compétences, l'expérience et l'expertise des partenariats en place dans les provinces pour élaborer et mettre en œuvre les programmes de formation de la main-d'œuvre, comme la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) au Québec.

Dans ce contexte, la FCCQ recommande au gouvernement de :

Reconnaître pleinement les compétences, l'expérience et l'expertise des partenariats en place dans les provinces pour élaborer et mettre en œuvre les programmes de formation de la main-d'œuvre, comme la CPMT au Québec, dans le cadre de l'initiative Compétences futures.

De plus, lors du budget 2019-2020, le gouvernement a instauré l'Allocation canadienne pour la formation. Pour la FCCQ, les balises de celle-ci ne sont pas assez ambitieuses et ne seront pas suffisantes pour suivre les changements importants du marché du travail canadien.

Pour soutenir l'apprentissage tout au long de la vie et contribuer à combler le déficit de compétences de la main-d'œuvre canadienne, la FCCQ préconise l'instauration d'un *Régime volontaire d'épargne formation continue* (RVEFC), dont voici les grandes lignes :

- Le Régime serait fondé sur un élargissement du Régime enregistré d'épargne études (REEE);
- Le Régime permettrait de conserver les fonds et les subventions accumulés dans le REEE, même si la personne ne réalise pas d'études postsecondaires, afin qu'elle puisse se perfectionner plus tard dans sa carrière ou réaliser un retour aux études;
- La participation au Régime serait volontaire et serait soutenue par un incitatif fiscal, tant pour l'individu participant que pour son employeur;
- Les fonds accumulés au Régime pourraient être utilisés pour soutenir le revenu du participant pendant la formation ainsi qu'à défrayer les coûts de formation. Le montant utilisé en revenu de remplacement par le participant serait imposable;
- L'employeur pourrait volontairement verser une contribution au Régime d'un employé. Cette contribution, sujette à un maximum, ne serait pas imposable pour l'employé et un crédit d'impôt remboursable d'un montant à déterminer serait offert à l'entreprise;
- Dans le cas de la main-d'œuvre en emploi, une autorisation de l'employeur pour le congé serait requise, comme pour toute absence au travail. Ainsi, la formation serait arrimée aux besoins de l'employeur puisqu'il autoriserait le congé;
- Les chômeurs pourraient utiliser les fonds accumulés dans leur RVEFC dans des domaines d'études approuvés par les autorités compétentes de la juridiction en fonction de la demande prévue sur le marché du travail;
- Les employés pourraient y voir une source supplémentaire de satisfaction au travail;
- Pour les employeurs, il s'agirait d'un élément de rémunération et d'un outil de rétention de la main-d'œuvre, en particulier pour les générations montantes de travailleurs chez qui les possibilités d'apprentissage sont valorisées et dans les situations de basse conjoncture économique généralisée ou sectorielle.

La participation du gouvernement fédéral et des provinces accroîtrait de façon significative l'efficacité d'un tel régime pour relever la participation de la main-d'œuvre à la formation liée à l'emploi.

La FCCQ demande au gouvernement fédéral d' :

Instaurer un *Régime volontaire d'épargne formation continue* (RVEFC) dans le but d'accroître la participation de la main-d'œuvre canadienne à la formation liée à l'emploi.

1.4 Programme de soutien aux travailleurs saisonniers

La FCCQ salue l'entente signée entre le ministre fédéral de la Famille, des Enfants et du Développement social du Canada et le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec, qui ont ainsi annoncé le transfert de 6,4 M\$ au gouvernement du Québec, afin d'offrir des formations accompagnées d'un soutien financier pour les travailleurs des industries saisonnières de même qu'un soutien pour les entreprises des industries saisonnières dans le cadre d'un projet pilote.

Dans le cadre de cette entente, le Québec s'assure de préserver son champ de compétence et d'avoir toute la flexibilité nécessaire pour offrir des mesures et des services d'emploi qui permettent de répondre aux enjeux uniques de ses régions, de ses travailleurs et de ses industries.

Le recours à des activités de formations est une excellente initiative, mais est limité dans le temps et la durée. La FCCQ privilégie également le recours à des mesures offrant des solutions à plus long terme face à ces enjeux. Particulièrement, le recours au maillage entre les entreprises nécessitant des travailleurs saisonniers ou ayant des besoins de productions fluctuant au cours des saisons, afin de partager de la main-d'œuvre, nous semble une avenue particulièrement prometteuse.

Le gouvernement pourrait permettre le financement d'initiatives facilitant la mise en place d'agents coordonnateurs dans les régions concernées. En plus de permettre ce maillage, ces agents-coordonnateurs seraient particulièrement bien placés afin de colliger davantage d'informations sur le marché du travail. D'ailleurs, le réseau des chambres de commerce de partout au Canada, et particulièrement au Québec, serait un excellent véhicule pour la mise en place d'un tel programme en raison de son lien étroit avec les entreprises, mais également l'ensemble des partenaires du marché du travail.

La FCCQ demande au gouvernement fédéral de :

Procéder à l'évaluation de l'impact du projet pilote de formations;

Mettre en place des agents-coordonnateurs afin d'organiser le partage de main-d'œuvre dans les régions ayant de forts taux d'emplois saisonniers.

No. 2 : Finances publiques et environnement d'affaires attractif

Répondre aux besoins des entreprises en croissance

Assurer une saine gestion des finances publiques et préserver la compétitivité et l'attractivité du Québec et du Canada par des mesures fiscales.

2.1 Résorption du déficit

La bonne conjoncture devrait fournir au ministre des Finances l'occasion de résorber le déficit. Malgré l'embellie, le gouvernement fédéral prévoit encore un déficit sur son horizon de planification et il n'y a toujours pas de véritable plan de résorption du déficit. Les projections de déficit en 2019 pour les trois années suivantes sont plus élevées qu'en 2018, s'établissant respectivement à 19,8 G\$ pour la première année et 19,7 G\$ pour la suivante. Le meilleur des scénarios illustre un déficit annuel de 9,8 G\$ en 2023-2024.

La FCCQ demande au gouvernement fédéral de :

Présenter un plan de résorption du déficit réaliste et explicite, afin de rencontrer l'équilibre budgétaire dans les meilleurs délais.

2.2 Sociétés privées

La réforme fiscale, amorcée aux États-Unis en 2017, accroît la concurrence fiscale en provenance du Sud, tant du côté des sociétés que des particuliers. Le gouvernement du Canada doit répondre à cette réforme en se donnant une marge de manœuvre, mais également en maintenant son attractivité pour des investisseurs et en préservant la compétitivité des entreprises au nord de la frontière.

Bien que le gouvernement ait souhaité clarifier la situation pour les plus petites entreprises avec les changements à la réforme originale de la fiscalité des sociétés privées, les mesures maintenues concernant le traitement des placements passifs risquent toujours d'avoir un effet pervers quant à l'investissement pour les sociétés privées en croissance ou de plus grande taille.

De plus, le choix du nouveau seuil de revenu passif annuel à 50 000 \$ est, à notre avis, arbitraire et envoie malheureusement le message qu'il est désavantageux d'investir dans son entreprise. Par exemple, un entrepreneur qui dépasserait la limite fixée se verrait imposer davantage. De notre point de vue, les nouvelles mesures complexifient le traitement administratif de ces enjeux fiscaux, au lieu de les simplifier, notamment sur la question de la rétroactivité.

La FCCQ demande au gouvernement fédéral d' :

Éliminer les mesures néfastes à l'entrepreneuriat introduites par la réforme fiscale des sociétés privées, en augmentant notamment les seuils non-imposables permis pour les placements passifs.

2.3 Perception des taxes de vente sur les biens intangibles importés

Depuis 2015, la Fédération demande aux gouvernements du Canada et du Québec d'obliger les fournisseurs étrangers de biens et services intangibles à percevoir les taxes de vente, afin que leurs concurrents nationaux n'aient pas un désavantage de prix de 15 % (au Québec). Le Québec est allé de l'avant alors que le gouvernement fédéral n'a toujours pas mis en place des mesures fiscales. Pourtant, depuis quelque temps, plusieurs États ont agi afin de collecter les taxes de vente et adapter leur fiscalité à notre ère numérique, notamment la Norvège, le Japon, la Suisse, l'Islande, la Corée du Sud, l'Afrique du Sud et les États membres de l'Union européenne¹. Alors que d'autres pays bougent, l'approche du gouvernement Canada est de moins en moins compréhensible.

La plupart des parties prenantes reconnaissent la pertinence de taxer les produits et services locaux et étrangers équitablement. Ainsi, la FCCQ s'attend du gouvernement fédéral à ce qu'il mette en place rapidement des mesures fiscales pour :

Assujettir les fournisseurs étrangers de services intangibles à la taxe de vente fédérale, comme le sont déjà les fournisseurs de biens tangibles.

2.4 Soutien à l'entrepreneuriat

Afin de favoriser l'entrepreneuriat, il importe d'adapter notre système fiscal à la réalité des familles en affaires et d'éliminer l'iniquité qui prévaut actuellement lors d'un transfert d'entreprise intergénérationnel, et ce, pour toutes les entreprises, peu importe leur taille et leur secteur d'activité.

L'existence d'une iniquité fiscale dans la Loi de l'impôt sur le revenu (article 84.1), lorsqu'il y a un transfert d'entreprise intergénérationnel, vient dissuader davantage les entrepreneurs cédants d'investir dans leur entreprise, surtout s'ils la vendent à une société détenue par un membre de la famille, en raison de l'imposition sur le gain en capital.

Le gouvernement du Québec a déjà procédé à l'élargissement de l'équité fiscale en matière de transfert d'entreprise à toutes les entreprises issues de tous les secteurs d'activité.

La FCCQ recommande au gouvernement fédéral de :

S'engager à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin de rendre équitable le transfert d'entreprise à un membre de la famille, et ce, pour toutes les entreprises, nonobstant leur taille et leur secteur économique. Aussi, le gouvernement fédéral doit s'entendre avec le gouvernement du Québec afin que la législation fiscale à cet égard soit rapidement harmonisée.

2.5 Doter le Québec d'une déclaration d'impôt unique

L'intérêt du contribuable et des entreprises est souvent évacué dans le débat de la déclaration d'impôt unique au Québec, qui se veut surtout un jeu constitutionnel ou une querelle de pouvoirs, où le « gain » d'un ordre de gouvernement est nécessairement la « perte » de l'autre. Pourtant, ce dédoublement a un coût important, autant en dépenses administratives des gouvernements que pour les contribuables et entreprises, dans la production de leurs déclarations. Une déclaration unique diminuerait assurément la paperasse demandée. Nous demandons aux gouvernements du Canada et du Québec d'aborder la question de façon pragmatique et innovatrice, en centrant leur démarche exclusivement sur l'intérêt du contribuable. La justice fiscale commande de trouver une solution équitable.

¹ OECD, Consumption Tax Trends 2016, p. 12, <http://www.oecdilibrary.org/docserver/download/2316351e.pdf>

La FCCQ demande au gouvernement fédéral d':

Aborder la question du rapport d'impôt unique avec le gouvernement du Québec, et ce, de façon pragmatique et innovatrice, en centrant la démarche exclusivement dans l'intérêt du contribuable.

2.6 Autres mesures attendues

Évaluer régulièrement l'efficacité des dépenses fiscales et budgétaires pour s'assurer que l'État dispose d'une marge de manœuvre suffisante pour offrir des mesures fiscales attrayantes pour l'investissement, tout en respectant les principes d'équilibre budgétaire;

Dans le respect des règles établies et des normes éthiques, permettre au système d'accords de poursuite suspendue d'opérer avec l'objectif de maintenir la réputation des entreprises visées par des recours judiciaires et ainsi, préserver de nombreux emplois.

No. 3 : Intensité technologique et compétitivité des entreprises

Accélérer la croissance de la productivité

Miser sur une meilleure intégration des technologies existantes tout en créant de nouvelles opportunités d'innover.

3.1 Soutien financier aux entreprises

La disponibilité d'une offre suffisante de capital et de liquidités, à tous les stades du cycle de vie d'une entreprise, est un ingrédient essentiel de la croissance économique. Les capitaux et les liquidités proviennent essentiellement de trois sources principales : les fonds propres des investisseurs, les subsides et les emprunts.

Si l'on s'attarde à chacun des stades du cycle de vie d'une entreprise, il subsiste une faiblesse de l'offre de capital s'adressant aux entreprises au stade de croissance, après le démarrage et avant qu'elles n'intéressent les fonds de capital de risque. À ce stade, l'entrepreneur a prouvé son concept, possiblement à l'aide d'un incubateur, de subventions publiques ou de financement provenant d'un ange investisseur. L'entreprise a gagné une poignée de clients initiaux, mais n'a pas encore assez de revenus récurrents pour intéresser un fonds de capital de risque. Elle doit investir pour accroître sa capacité de production et de distribution. Il appert que l'offre de capital s'adressant aux entreprises à ce stade est insuffisante. Le gouvernement fédéral pourrait soutenir cette offre.

Le gouvernement fédéral devrait :

Augmenter l'offre de capital pour appuyer les entreprises au stade de croissance, après le démarrage et avant qu'elles n'intéressent les fonds de capital de risque.

3.2 Stimuler l'investissement pour accroître la productivité

Les gains de productivité sont déterminés par une série de facteurs, dont l'innovation. Celle-ci est portée, entre autres, par la recherche et développement (R&D), mais aussi par d'autres facteurs plus difficiles à mesurer.

Les gouvernements focalisent surtout sur les résultats, les capacités et les efforts en R&D plutôt que sur l'ensemble des moyens de réaliser des gains de productivité. Seulement 3 % des entreprises absorbent 90 % de tous les crédits d'impôt à la recherche appliquée. En outre, parce que ces programmes sont complexes, seulement 4 % des PME s'en prévalent. Pourtant, les PME sont les principaux acteurs du développement économique au Québec et au Canada.

Pour stimuler davantage l'investissement dans les PME, le gouvernement fédéral devrait ajouter un crédit d'impôt à la modernisation de la production et des procédés, qui serait le pendant PME du crédit d'impôt à la recherche scientifique et développement expérimental favorisant la grande entreprise.

La FCCQ recommande d' :

Instaurer un crédit d'impôt à la modernisation de la production en complément du crédit d'impôt à la recherche scientifique et développement expérimental (RS&DE).

3.3 Répondre aux besoins de conversion technologique des entreprises manufacturières

On le remarque depuis plusieurs années maintenant, le secteur manufacturier revient au centre de l'intérêt des nations industrialisées. À l'image de l'Allemagne et *Industry 4.0*, des États-Unis avec *Manufacturing USA* ou encore la France et *Industrie du futur*, le Canada n'est pas en reste avec la *Supergrappe de la fabrication de pointe*, sans oublier le Québec et ses *Manufacturiers innovants*. Par ailleurs, à l'instar de *Made in China 2025*, des nations considérées comme émergentes, il y a encore quelques décennies, se retrouvent aujourd'hui au premier plan de la course internationale vers la transition numérique du secteur manufacturier.

Comme cela a été le cas lors des trois précédentes révolutions industrielles, à l'aube de l'avènement de ce qui est communément appelé *Industrie 4.0*, les entreprises manufacturières mondiales, et notamment au Canada, ont besoin de s'adapter plus que jamais. Le gouvernement doit se donner pour mission d'accélérer la croissance de la productivité de nos entreprises, en misant sur une meilleure intégration des technologies existantes tout en créant de nouvelles opportunités d'innover.

Cette aide devrait passer par une sensibilisation des manufacturiers à travers le pays ainsi que par des programmes et des mesures fiscales. Les programmes existants du gouvernement fédéral restent trop méconnus des manufacturiers. Les acteurs de l'écosystème tendent à ne pas se retrouver dans la multiplication des outils, des véhicules financiers et autres mesures d'accompagnement. Une intégration et une simplification des mesures permettraient une communication plus simple, plus directe, et plus compréhensible pour les manufacturiers. À titre d'exemple, le crédit RS&DE étant souvent bien connu, il pourrait être utilisé comme véhicule pour intégrer le 4.0 et ainsi considérer l'innovation pour devenir l'IRS&DE.

La FCCQ demande au gouvernement de :

Clarifier, simplifier, intégrer et faire connaître l'offre de soutien du gouvernement fédéral aux entreprises manufacturières;

Développer un plan de match pour le secteur manufacturier qui favoriserait les investissements en fabrication avancée, le rehaussement de la valeur ajoutée et de l'intensité technologique des produits, ainsi que dans les actifs intangibles, afin de relever le défi de l'arrivée du numérique dans l'industrie manufacturière;

Développer, par le biais de ses sociétés d'états financières, de nouveaux mécanismes financiers et/ou mesures subventionnaires permettant de répondre à la contrainte du retour sur investissement numérique plus long (3 à 5 ans) et de protéger les liquidités des entreprises.

3.4 Aide à la transformation numérique des médias écrits, notamment les médias régionaux

Pour certaines entreprises, la transformation de leur modèle d'affaires vers le numérique est devenue vitale. C'est notamment le cas des médias écrits, dont plusieurs ont disparu au cours des dernières années, et ce, même en région. L'utilisation grandissante des réseaux sociaux comme plateforme publicitaire a également un impact notable sur le chiffre d'affaires des entreprises médiatiques.

Les médias écrits, notamment les médias régionaux, sont des sources privilégiées d'information, essentielles à la vitalité des régions et pour le développement socioéconomique. En plus de mettre en lumière l'actualité locale et régionale, ils offrent une vitrine importante aux entreprises dans leur coin de pays, notamment grâce à leur offre d'espaces publicitaires et à la couverture des différents projets de développement. L'importance des médias écrits régionaux et locaux dans le paysage régional est ainsi considérable.

Des mesures ont été annoncées à l'énoncé économique de 2018, mais afin d'assurer la survie des médias locaux et régionaux, la FCCQ demande au gouvernement fédéral d'aller plus loin et :

Accorder une aide financière importante aux médias écrits, dédiée à accélérer leur passage au numérique, en incluant les médias locaux et régionaux;

Dans un souci d'équité et de maintien de la compétitivité, rendre accessibles les formes d'aides gouvernementales pour la conversion des pratiques médiatiques vers le numérique à d'autres groupes du secteur des médias qui pourraient faire face aux mêmes défis, incluant de plus gros joueurs;

Collaborer avec le gouvernement du Québec dans la création d'un Fonds des médias écrits destiné à assurer la survie de cette industrie qui est, selon nous, nécessaire à la démocratie et l'économie régionale.

No. 4 : Développement régional

Doter le Québec et ses régions des instruments et infrastructures nécessaires à leur développement

La qualité des infrastructures de communication et de transport est cruciale pour la productivité des entreprises, car cela a un impact durable sur la croissance économique.

4.1 Concrétiser l'accessibilité au réseau Internet haute vitesse pour l'ensemble des régions

Les infrastructures numériques sont maintenant reconnues comme un ingrédient essentiel du développement économique, au même titre que les infrastructures physiques telles que les routes, les ports, les aéroports et les chemins de fer. Au moment où le commerce électronique croît à une vitesse exponentielle, où plusieurs de nos concurrents maîtrisent déjà l'utilisation des métadonnées ou de l'infonuagique, il devient impératif de rendre les connexions à haut débit accessibles et abordables pour toutes les entreprises, peu importe où elles se trouvent. Le déploiement des infrastructures numériques est un catalyseur de développement essentiel pour l'économie des régions.

Le Québec est également à la traîne par rapport aux autres provinces en termes d'utilisation d'Internet. Des efforts devraient être faits pour stimuler la demande, en mettant l'accent sur la promotion des services disponibles en ligne.

La FCCQ recommande de :

Concrétiser l'accessibilité au réseau Internet haute vitesse pour l'ensemble des entreprises et des ménages du Québec.

4.2 Train à grande fréquence

En février 2018, le gouvernement fédéral a réservé, dans son plan budgétaire, 8 M\$ pour le financement de l'étude approfondie de la proposition de VIA Rail de train à grande fréquence pour le corridor Québec-Toronto. Afin que le projet puisse démarrer le plus rapidement possible et rencontrer les échéanciers envisagés par la société d'État, le gouvernement fédéral doit prévoir et engager le plus rapidement possible les sommes nécessaires pour débiter la construction de ce projet.

Ce projet doit également s'inscrire en complémentarité avec le Réseau électrique métropolitain (REM) de CDPQ Infra, qui a aussi bénéficié d'un soutien financier du gouvernement fédéral.

La FCCQ recommande de :

Prévoir les sommes nécessaires pour la réalisation du projet du train à grande fréquence de VIA Rail, afin que la construction puisse débiter lorsque les études approfondies seront complétées et ce, en incluant le segment Québec-Montréal dans une première phase, et en s'assurant que le projet s'inscrive en complémentarité avec le Réseau électrique métropolitain (REM) de CDPQ Infra.

4.3 Construction navale

Le Québec compte sur des chantiers navals reconnus pour leur expertise et la livraison de qualité de leurs projets. Le potentiel de ce secteur en territoire québécois est considérable et le gouvernement fédéral devrait réserver un traitement équitable aux principaux chantiers navals à travers le pays, dans sa Stratégie nationale de construction navale (SNCN).

Au cours des 13 prochaines années, le Canada devra construire ou rénover entre 40 et 45 navires, grands et moins grands, pour un montant total d'environ 12 G\$. Le Canada a donc besoin plus que jamais de trois chantiers maritimes d'envergure, et ce, minimalement jusqu'en 2030. Il a également besoin de chantiers maritimes de moins grande taille, mais aussi performants, pour réaliser ses nombreux projets de construction, de rénovation et de réparation navales. La capacité des chantiers navals québécois doit donc être mise à contribution afin de répondre aux besoins du Canada.

La FCCQ demande donc au gouvernement du Canada d' :

Accorder une place importante et un traitement équitable aux chantiers maritimes québécois dans sa Stratégie nationale de construction navale (SNCN).

4.4 Déglacement des voies maritimes

Chaque année, des centaines de navires marchands empruntent le Saint-Laurent et le Saguenay. Ces dernières années, à l'occasion d'hivers plus froids, plusieurs navires sont restés prisonniers des glaces pour une durée supérieure à la norme du service de la Garde Côtière canadienne (GCC), en raison de l'indisponibilité des brise-glaces.

La vétusté de la flotte de brise-glaces de la GCC est connue depuis des années. Avec un âge moyen de 37 ans, le gouvernement du Canada en a déjà étiré l'espérance de vie. À plus long terme, le risque d'une réduction de l'accessibilité des ports ou de la mobilité des navires sur le Saint-Laurent nuit à l'attractivité du Québec pour des investissements industriels majeurs. La vitalité des ports de Montréal, de Québec, de Saguenay, de Trois-Rivières et d'autres en région dépend, entre autres, de la qualité du service de déglacement. Le risque d'indisponibilité des brise-glaces pourrait amener des promoteurs à remettre en question des investissements importants, s'il n'est pas possible de garantir l'efficacité du corridor stratégique du fleuve Saint-Laurent et des Grands Lacs.

Le gouvernement du Canada a adopté un plan de construction de brise-glaces, dans le cadre de la Stratégie nationale de construction navale (SNCN), mais celui-ci ne prévoit pas de nouveau navire avant une décennie. D'ici là, la GCC compte prolonger encore la vie de sa flotte par un programme d'entretien et de réfection qui diminue leur vulnérabilité aux avaries.

La FCCQ demande de :

Prévoir dans son budget une somme suffisante pour permettre à la GCC de rehausser le niveau de disponibilité de la flotte de brise-glaces du Saint-Laurent afin que le niveau de service offert soit conforme au niveau de service cible de la GCC.

4.5 Corridors de commerce

Dans son budget de mars 2017, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il investirait 10,1 G\$ sur 11 ans dans les corridors de commerce et de transport. De ce montant, 2 G\$ seront investis dans le Fonds national des corridors commerciaux, un programme fondé sur le mérite visant à rendre les corridors commerciaux canadiens plus efficaces et plus fiables.

Le gouvernement fédéral devrait accorder une attention particulière au corridor Ontario-Québec, notamment en ce qui a trait aux infrastructures de transport liées au fleuve Saint-Laurent ainsi qu'au soutien des innovations en matière de transport. Il devra financer adéquatement les projets nécessaires au développement de ce corridor stratégique pour l'économie québécoise et canadienne.

La FCCQ recommande de :

Procéder rapidement aux annonces des investissements en infrastructures liées au Fonds national des corridors commerciaux et de prioriser le développement du corridor commercial du fleuve, du golfe Saint-Laurent et du Nord québécois.

4.6 Investissements dans les aéroports régionaux

Les infrastructures aéroportuaires sont essentielles au développement économique. Les aéroports régionaux et les aéroports locaux peuvent recevoir des fonds du gouvernement fédéral par le biais du Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires de même que pour le financement d'ouvrages liés à la sécurité comme des pistes et des voies de circulation.

Actuellement, plusieurs aéroports québécois ont besoin d'être modernisés. En fait, la capacité actuelle de certaines infrastructures pose des limites ponctuelles ou saisonnières dans la desserte aérienne de certaines régions (besoins dans la réfection des pistes, équipements, allongements des pistes, équipements, etc.).

En plus de devoir s'autofinancer, les administrations aéroportuaires doivent payer un loyer au gouvernement fédéral (baux de longue durée, loyer progressif allant jusqu'à 12 % du revenu). Ce modèle a pour effet d'augmenter les tarifs, nuisant ainsi à la compétitivité de la desserte régionale.

Le gouvernement fédéral devrait donc envisager une réduction des charges imposées (loyer et taxes) aux administrations aéroportuaires, aux transporteurs et aux voyageurs en fonction des retombées économiques globales que ces allègements de charge généreraient.

La FCCQ demande de :

Revoir le Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires dans une optique d'amélioration de la qualité des aéroports régionaux, d'expansion du service aérien dans les régions et de développement économique (programme qui répond davantage aux besoins des petits aéroports, augmentation de l'accès aux programmes, allègement des procédures administratives, investissements en infrastructures);

S'assurer que les infrastructures aéroportuaires dont le gouvernement du Canada demeure propriétaire dans certaines régions soient entretenues et améliorées, lorsqu'elles contribuent significativement au développement de ces régions;

Réduire les charges (loyer et taxes) imposées aux administrations aéroportuaires, aux transporteurs et aux voyageurs, en plus de s'assurer que les taxes et frais perçus dans l'industrie aéroportuaire y soient réinvestis en totalité.

4.7 Soutien aux agriculteurs et les transformateurs du secteur de la gestion de l'offre à la suite de la conclusion d'accords commerciaux

Pour une économie dont le succès dépend de sa capacité à exporter et à concurrencer à l'échelle mondiale, la conclusion d'accords commerciaux tels que l'AECG, le PTPGP et l'ACEUM permettent à nos entreprises de diversifier leurs marchés, de se démarquer de leurs concurrents étrangers et de réussir leur développement international. Compte tenu de la place importante qu'occupe la filière laitière au sein de l'agriculture et de la transformation alimentaire au Québec et du moteur économique que constituent ces industries pour plusieurs régions du Québec, la FCCQ reste préoccupée du sort des entreprises de ces secteurs à la suite de la conclusion de ces accords. L'impact de la perte de parts de marchés résultant de l'accès au marché consenti par les accords de libre-échange atteint désormais environ 10 %.

Même si la FCCQ salue l'engagement du gouvernement fédéral à l'occasion du budget 2019, soit de soutenir les producteurs laitiers pour les pertes de parts de marché subies durant et après la mise en œuvre de l'AECG et du PTPGP pour une aide financière totalisant 3,9 G\$, elle souhaite également que des engagements quant aux compensations pour l'ACEUM soient réalisés.

De la même façon, le gouvernement doit annoncer des mesures d'appui aux transformateurs laitiers pour les compenser pour les pertes subies dans le cadre des accords commerciaux et leur permettre de s'adapter encore plus rapidement à un environnement changeant et concurrentiel.

La FCCQ demande au gouvernement fédéral de :

Clarifier les paramètres du programme de compensation des producteurs laitiers et mettre en place rapidement un système de versement diligent. Les mesures d'atténuation devraient être calculées en fonction de la valeur actuelle nette des pertes perpétuelles et être structurées de manière à ce que les producteurs et transformateurs québécois reçoivent leur juste part, soit en étant versé au prorata des volumes de production;

Mettre en place des mesures d'atténuation et de compensation pour les transformateurs laitiers et revoir les mécanismes d'allocation des quotas d'importation pour minimiser les impacts sur le secteur.

No. 5 : Transition énergétique

Utiliser la transition énergétique comme vecteur de développement économique

Mieux utiliser les sommes disponibles en se concentrant sur les programmes qui réduisent le plus les émissions de GES, qui maximisent l'efficacité énergétique et la mobilité durable, tout en maintenant la compétitivité de nos entreprises.

5.1 Concevoir la transition énergétique comme un vecteur de développement économique

Le Québec est formellement engagé dans la voie de la transition énergétique, non seulement pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES), mais aussi pour saisir les opportunités découlant de cette évolution de nos pratiques. Que ce soit l'hydroélectricité, grâce à l'important réseau d'Hydro-Québec ou encore l'utilisation du gaz naturel liquéfié, le potentiel québécois est immensément intéressant.

La transition énergétique au Québec repose sur deux outils fondamentaux : le Plan d'action sur les changements climatiques (PACC) du gouvernement québécois, qui a notamment créé le Fonds vert en 2006, et la bourse du carbone, fournissant au Fonds vert la grande majorité de ses ressources financières. Les programmes gouvernementaux québécois du PACC permettent aux entreprises de se doter des ressources financières pour acquérir de nouvelles technologies moins polluantes, et ainsi, améliorer significativement leurs bilans énergétique et environnemental.

Pour financer ses mesures de réduction de GES, le Québec a amassé des sommes importantes grâce aux efforts financiers consentis par les consommateurs et les entreprises. Pourtant, cet enjeu ne concerne pourtant pas uniquement le Québec, mais également les provinces canadiennes et la planète entière. Il va donc de soi que l'ensemble des provinces adhère à un système similaire et uniforme, non seulement pour se doter de ressources supplémentaires pour réduire les GES du Canada mais aussi, afin de ne pas pénaliser la compétitivité des entreprises des provinces participantes.

Pour la FCCQ, la mobilité durable permet non seulement de réduire les GES mais amène des occasions de création de richesse. Au Québec, les défis en matière de mobilité durable sont nombreux et des investissements massifs provenant de tous les ordres de gouvernement sont primordiaux. Les coûts de congestion chiffrés en milliards nuisent considérablement à l'économie et à la productivité des entreprises. Les solutions favorisant la fluidité des déplacements, que ce soit pour les personnes ou les marchandises, doivent être priorisées.

Une aide financière considérable est nécessaire pour aider les différentes parties prenantes à procéder au développement de leurs infrastructures, tout en permettant l'entretien de leur réseau pour assurer des opérations efficaces. La Banque de l'infrastructure du Canada a annoncé au courant de l'été 2018 sa décision de transformer en prêt ses investissements de 1,3 G\$ pour la réalisation du Réseau Express Métropolitain (REM) de CDPQ Infra, actuellement en cours de réalisation. Cette décision signifie que cette somme retournera au gouvernement fédéral et serait disponible pour d'autres projets de transport collectif québécois.

Dans son dernier budget, le gouvernement fédéral a réservé près de 5 G\$ d'ici 2021-22, et plus de 25 G\$ d'ici 2027-28 dédié aux transports en commun. Le Québec a besoin d'obtenir sa juste part de l'enveloppe totale pour combler ses besoins de développement et de maintien des actifs.

La FCCQ s'attend du gouvernement fédéral à :

Confirmer rapidement que le remboursement du prêt à CDPQ Infra de 1,3 G\$, qui retournera à la Banque de l'infrastructure du Canada, sera dédié exclusivement pour de nouvelles infrastructures de transport collectif au Québec;

Réserver les sommes dédiées aux infrastructures de transport collectif dans l'enveloppe globale pour le Québec et que celles-ci prennent en compte les nombreux besoins retrouvés en développement et maintien des actifs au Québec;

S'entendre rapidement avec le gouvernement du Québec sur le financement du Réseau structurant de transport en commun (RSTC) de la Ville de Québec, afin de combler le manque à gagner de 1,2 G\$;

Respecter le principe « d'un projet, une évaluation environnementale » afin de ne pas doubler les autorisations déjà requises par les provinces, alourdir les processus administratifs et allonger les délais d'approbation;

Faire en sorte que l'ensemble des provinces canadiennes contribue au marché du carbone.

No. 6 : Santé et régime d'assurance médicaments

Assurer un accès abordable, équitable et opportun, pour tous les Canadiens

Un système public-privé d'assurance médicaments garantira la prévisibilité des coûts et la pérennité des régimes.

6.1 Santé : ajustement des contraintes au financement

Pour l'année 2019-2020, le transfert canadien aux provinces en matière de santé s'établira à 40,4 G\$² ce qui représente une hausse de 1,8 G\$ soit, 4,6 % par rapport à l'année précédente³. Malgré cette augmentation, les provinces ont toujours de la difficulté à répondre aux besoins de leur population vieillissante et de leur système de santé, de plus en plus sollicité.

Selon une analyse du *Conference Board du Canada*, la proportion d'âinés au Canada augmentera de 16,9 % à 21 % au cours de la prochaine décennie. Toutefois, les transferts fédéraux en santé ne tiennent pas compte du vieillissement rapide de la population, qui fera grimper les coûts des soins de santé de façon substantielle (93 G\$ au cours des dix prochaines années)⁴.

Si les transferts fédéraux en matière de santé n'augmentent pas de façon récurrente, cela aura pour effet de mettre davantage de pression sur les provinces, notamment le Québec, qui devra assurer progressivement une part plus importante des coûts pour son système de santé.

Devant ce défi, nous croyons que la complémentarité du système privé est essentielle, parce qu'elle permet, entre autres, d'améliorer l'accès à des soins de santé tout en assurant le maintien de notre système public. Il appert qu'une plus grande présence de fournisseurs privés dans les systèmes de santé permet de bonifier les ressources médicales et l'offre de services à la population. Dans ce contexte, nous croyons que la Loi canadienne sur la santé doit être assouplie afin de permettre aux organismes et entreprises du secteur privé de fournir des services de santé compris dans le panier des services de santé assurés.

La FCCQ recommande de :

Réviser la Loi canadienne sur la santé afin de permettre aux organismes et entreprises du secteur privé de fournir des services de santé compris dans le panier des services de santé assurés, opérant à l'intérieur de paramètres définis par des politiques publiques.

6.2 Régime d'assurance médicaments

Dans son budget 2019-2020, le gouvernement du Canada a réitéré sa volonté de créer un régime national d'assurance médicaments en annonçant les prochaines étapes de sa mise en œuvre.

La FCCQ appuie la volonté du gouvernement fédéral d'assurer un accès abordable et équitable, pour tous les Canadiens, aux médicaments dont ils ont besoin. Nous croyons qu'il est primordial de combler les écarts en matière d'accessibilité et de remboursement, notamment pour les Canadiens qui n'ont pas accès à une couverture d'assurance médicaments ou pour qui l'achat des médicaments représente un enjeu financier.

Il faut toutefois que ce régime public soit efficace, efficient et n'engendre pas de coûts additionnels pour les contribuables et entreprises au Canada. Il n'est pas nécessaire de recommencer à zéro.

² Ministère des Finances du Canada, Soutien fédéral aux provinces et aux territoires : <https://www.fin.gc.ca/fedprov/mtp-fra.asp>

³ Gouvernement du Canada, Budget de 2018 : <https://www.budget.gc.ca/2018/docs/plan/toc-tdm-fr.html>

⁴ Conférence Board du Canada : <https://www.cma.ca/Fr/Lists/Medias/Conference%20Board%20of%20Canada%20-%20Meeting%20the%20Care%20Needs%20of%20Canada%27s%20Aging%20Population.pdf>

Le système du Québec axé sur le modèle public-privé fonctionne bien, à plus d'un égard, en offrant une couverture adéquate et en permettant au gouvernement de consacrer une plus grande part de ses ressources restreintes pour offrir une assurance médicaments aux personnes les plus vulnérables.

Le régime doit également soutenir l'innovation et la recherche et développement afin que les Canadiens continuent d'avoir accès à des soins de première qualité, notamment grâce aux essais cliniques, et que le Canada reste un marché attrayant pour les investisseurs en sciences de la vie.

Cependant, il y a un prix à payer pour ces innovations qui exerce une pression notable sur le budget des régimes d'assurance médicaments et met en péril la possibilité, pour tous les Canadiens de bénéficier d'un accès abordable et équitable aux médicaments dont ils ont besoin.

Dans ce contexte, la FCCQ appuie toute initiative visant à renforcer et assurer la pérennité des régimes d'assurance publics et privés. À cet égard, l'élaboration d'une stratégie nationale pour les médicaments onéreux, notamment par une mutualisation de coûts, est une avenue intéressante.

En somme, la FCCQ recommande un régime d'assurance médicaments qui devra :

Assurer le maintien d'un système de couverture mixte, où les coûts d'un régime d'assurance médicaments universel sont partagés entre les assureurs publics et privés, les employeurs et les patients;

Miser sur l'expérience et l'expertise du Québec, soit imposer l'adhésion obligatoire à un régime privé ou public d'assurance médicaments;

Soutenir l'innovation et la recherche et développement;

Élaborer une stratégie nationale pour les médicaments onéreux, notamment par une mutualisation de coûts;

Permettre une participation volontaire des provinces avec pleine compensation en cas de retrait.

No. 1 : Main-d'œuvre

- **Mettre en place des mesures plus robustes pour augmenter l'âge moyen de départ à la retraite que celles adoptées jusqu'à présent, sans pour autant acheter ce rehaussement à l'aide de fonds publics;**
- **Soutenir davantage les employeurs devant adapter leurs milieux de travail, pour répondre aux besoins des travailleurs expérimentés;**
- **Procéder à une revue globale du programme d'assurance emploi dans le but d'en réduire les coûts, notamment en 1) le recentrant sur sa mission première, soit un soutien de revenu temporaire accompagné des mesures de soutien favorisant un retour rapide à l'emploi et 2) mettant en place des solutions permanentes aux enjeux des emplois saisonniers dans les régions du Canada;**
- **Reconnaître pleinement les compétences, l'expérience et l'expertise des partenariats en place dans les provinces pour élaborer et mettre en œuvre les programmes de formation de la main-d'œuvre, comme la CPMT au Québec, dans le cadre de l'initiative Compétences futures;**
- **Instaurer un *Régime volontaire d'épargne formation continue* (RVEFC) dans le but d'accroître la participation de la main-d'œuvre canadienne à la formation liée à l'emploi;**
- **Procéder à l'évaluation de l'impact du projet pilote de formations;**
- **Mettre en place des agents-coordonnateurs afin d'organiser le partage de main-d'œuvre dans les régions ayant de forts taux d'emplois saisonniers.**

No. 2 : Finances publiques et environnement d'affaires attractif

- **Présenter un plan de résorption du déficit réaliste et explicite, afin de rencontrer l'équilibre budgétaire dans les meilleurs délais;**
- **Éliminer les mesures néfastes à l'entrepreneuriat introduites par la réforme fiscale des sociétés privées, en augmentant notamment les seuils non-imposables permis pour les placements passifs;**
- **Assujettir les fournisseurs étrangers de services intangibles aux taxes fédérales de vente fédérales, comme le sont déjà les fournisseurs de biens tangibles;**
- **S'engager à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin de rendre équitable le transfert d'entreprise à un membre de la famille, et ce, pour toutes les entreprises, nonobstant leur taille et leur secteur économique. Aussi, le gouvernement fédéral doit s'entendre avec le gouvernement du Québec afin que la législation fiscale à cet égard soit rapidement harmonisée;**
- **Aborder la question du rapport d'impôt unique avec le gouvernement du Québec, et ce, de façon pragmatique et innovatrice, en centrant la démarche exclusivement dans l'intérêt du contribuable;**
- **Évaluer régulièrement l'efficacité des dépenses fiscales et budgétaires pour s'assurer que l'État dispose d'une marge de manœuvre suffisante pour offrir des mesures fiscales attrayantes pour l'investissement, tout en respectant les principes d'équilibre budgétaire;**
- **Dans le respect des règles établies et des normes éthiques, permettre au système d'Accords de poursuite suspendue d'opérer avec l'objectif de maintenir la réputation des entreprises visées par des recours judiciaires et ainsi, préserver de nombreux emplois.**

No. 3 : Intensité technologique et compétitivité des entreprises

- **Augmenter l'offre de capital pour appuyer les entreprises au stade de croissance, après le démarrage et avant qu'elles n'intéressent les fonds de capital de risque.;**
- **Instaurer un crédit d'impôt à la modernisation de la production en complément du crédit d'impôt à la recherche scientifique et développement expérimental (RS&DE);**
- **Clarifier, simplifier, intégrer et faire connaître l'offre de soutien du gouvernement fédéral aux entreprises manufacturières;**
- **Développer un plan de match pour le secteur manufacturier qui favoriserait les investissements en fabrication avancée, le rehaussement de la valeur ajoutée et de l'intensité technologique des produits, ainsi que dans les actifs intangibles, afin de relever le défi de l'arrivée du numérique dans l'industrie manufacturière;**
- **Développer, par le biais de ses sociétés d'états financières, de nouveaux mécanismes financiers et/ou mesures subventionnaires permettant de répondre à la contrainte du retour sur investissement numérique plus long (3 à 5 ans) et de protéger les liquidités des entreprises;**
- **Accorder une aide financière importante aux médias écrits, dédiée à accélérer leur passage au numérique, en incluant les médias locaux et régionaux;**
- **Dans un souci d'équité et de maintien de la compétitivité, rendre accessibles les formes d'aides gouvernementales pour la conversion des pratiques médiatiques vers le numérique à d'autres groupes du secteur des médias qui pourraient faire face aux mêmes défis, incluant de plus gros joueurs;**
- **Collaborer avec le gouvernement du Québec dans la création d'un Fonds des médias écrits destiné à assurer la survie de cette industrie qui est, selon nous, nécessaire à la démocratie et l'économie régionale.**

No. 4 : Développement régional

- **Concrétiser l'accessibilité au réseau Internet haute vitesse pour l'ensemble des entreprises et des ménages du Québec;**
- **Prévoir les sommes nécessaires pour la réalisation du projet du Train à grande fréquence de VIA Rail, afin que la construction puisse débuter lorsque les études approfondies seront complétées et ce, en incluant la phase Québec-Montréal dans une première phase, et en s'assurant que le projet s'inscrive en complémentarité avec le Réseau électrique métropolitain (REM) de CDPQ Infra;**
- **Accorder une place importante et un traitement équitable aux chantiers maritimes québécois dans sa Stratégie nationale de construction navale (SNCN);**
- **Prévoir dans son budget une somme suffisante pour permettre à la Garde côtière canadienne (GCC) de rehausser le niveau de disponibilité de la flotte de brise-glaces du Saint-Laurent afin que le niveau de service offert soit conforme au niveau de service cible de la GCC;**
- **Procéder rapidement aux annonces des investissements en infrastructures liées au Fonds national des corridors commerciaux, et de prioriser le développement du corridor commercial du fleuve, du golfe Saint-Laurent et du Nord québécois;**
- **Revoir le Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires dans une optique d'amélioration de la qualité des aéroports régionaux, d'expansion du service aérien dans les régions et de développement économique;**
- **S'assurer que les infrastructures aéroportuaires dont le gouvernement du Canada demeure propriétaire dans certaines régions soient entretenues et améliorées, lorsqu'elles contribuent significativement au développement de ces régions;**
- **Réduire les charges (loyer et taxes) imposées aux administrations aéroportuaires, aux transporteurs et aux voyageurs et s'assurer que les taxes et frais perçus dans l'industrie aéroportuaire y soient réinvestis en totalité;**

- **Clarifier les paramètres du programme de compensation des producteurs laitiers et mettre en place rapidement un système de versement diligent. Les mesures d'atténuation devraient être calculées en fonction de la valeur actuelle nette des pertes perpétuelles et être structurées de manière à ce que les producteurs et transformateurs québécois reçoivent leur juste part, soit en étant versé au prorata des volumes de production;**
- **Mettre en place des mesures d'atténuation et de compensation pour les transformateurs laitiers et revoir les mécanismes d'allocation des quotas d'importation pour minimiser les impacts sur le secteur**

No. 5 : Transition énergétique

- **Confirmer rapidement que le remboursement du prêt à CDPQ Infra de 1,3 G\$, qui retournera à la Banque de l'infrastructure du Canada, sera dédié exclusivement pour de nouvelles infrastructures de transport collectif au Québec;**
- **Réserver les sommes dédiées aux infrastructures de transport collectif dans l'enveloppe globale pour le Québec et que celles-ci prennent en compte les nombreux besoins retrouvés en développement et maintien des actifs au Québec;**
- **S'entendre rapidement avec le gouvernement du Québec sur le financement du Réseau structurant de transport en commun (RSTC) de la Ville de Québec, afin de combler le manque à gagner de 1,2 G\$.**

No. 6 : Santé et régime d'assurance médicaments

- Réviser la Loi canadienne sur la santé afin de permettre aux organismes et entreprises du secteur privé de fournir des services de santé compris dans le panier des services de santé assurés, opérant à l'intérieur de paramètres définis par des politiques publiques;
- Miser sur un régime d'assurance médicaments qui devra :
 - Assurer le maintien d'un système de couverture mixte, où les coûts d'un régime d'assurance médicaments universel sont partagés entre les assureurs publics et privés, les employeurs et les patients;
 - Miser sur l'expérience et l'expertise du Québec soit, imposer l'adhésion obligatoire à un régime privé ou public d'assurance médicaments;
 - Soutenir l'innovation et la recherche et développement;
 - Permettre une participation volontaire des provinces avec pleine compensation en cas de retrait.





fccq

MONTRÉAL

555, boul. René-Lévesque Ouest,
bureau 1100,
Montréal (Québec)
H2Z 1B1

QUÉBEC

900, boul. René-Lévesque Est,
bureau 600,
Québec (Québec)
G1R 2B5